

Aide aux revues savantes du CRSH : Feuille de route pour adopter les meilleures pratiques en matière de libre accès diamant

Préparé pour Coalition Publica par Jeanette Hatherill (Coalition Publica),
Chloë Marshall (Érudit) et Tomasz Mrozewski (York University).

Dernière mise à jour : juillet 2025



Ce document est aussi [disponible en anglais](#).

Adapté de :

[*Feuille de route pour répondre aux exigences du FRQ en matière de libre accès diamant*](#)

© 2025 par le Consortium Érudit et le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), publié sous [licence CC BY 4.0](#)



Table des matières

Introduction	3
À qui s'adresse la feuille de route et comment l'utiliser?	3
Qui peut vous aider dans ce processus?	4
Avant de commencer	5
Collecte d'information	6
Réaliser une analyse de l'environnement et un inventaire	6
Identifier les parties prenantes	7
Faire l'inventaire des contrats et ententes	7
Identifier les formats de la revue	8
Alignement des droits d'auteur et des licences sur les normes du libre accès	8
Comprendre les licences ouvertes	8
Repenser la politique de droit d'auteur	9
Vérifier la conformité aux critères du DOAJ	9
Envisager l'adoption d'une politique de dépôt (autoarchivage) (facultatif)	10
Analyse budgétaire	10
Analyser les revenus	10
Analyse des dépenses	11
Définition d'un plan d'action	13
Prendre des décisions	13
Informers les partenaires	13
Mise en œuvre du plan	14
Mettre en œuvre le nouveau modèle budgétaire	14
Modifier les contrats	14
Mettre à jour les outils de gestion éditoriale et le site web	15
Modifier la maquette graphique	16
Informers les parties prenantes	16
S'assurer de respecter les autres critères du DOAJ	16
Au-delà de la transition	17
Annexe 1 : Échéancier recommandé	19
Annexe 2 : Qui peut vous aider dans ce processus?	20

Introduction

À l'été 2025, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) a annoncé son nouveau programme [d'aide aux revues savantes](#) (ARS). Le concours introduit de nouvelles exigences pour les revues admissibles au prochain concours, prévu en 2028. D'ici 2028, le CRSH exigera que toutes les revues soient disponibles en libre accès immédiat sans frais de traitement des articles (également appelé le « libre accès diamant »), disposent d'une licence ouverte et soient conformes aux critères du Directory of Open Access Journals (DOAJ) pour être admissibles au financement. Il n'est pas nécessaire de remplir ces critères avant de postuler au concours 2025. Toutefois, celles qui ne répondent pas déjà à ces critères doivent inclure dans leur candidature au concours 2025 un *aperçu de leur orientation future*, avec un plan de transition vers le libre accès immédiat (OA) sans abonnement ni frais de publication ainsi qu'un plan d'alignement sur les critères d'inclusion du DOAJ, y compris l'adoption d'une licence ouverte.

Coalition Publica, en tant que partenariat entre Érudit et PKP travaillant en étroite collaboration avec les bibliothèques universitaires, s'engage à soutenir les revues dans leur transition vers [le libre accès diamant](#) et à respecter les meilleures pratiques en matière de publication numérique. Nous avons travaillé avec plus de quarante revues pour les aider à passer en libre accès et avec plusieurs autres pour comprendre les exigences du DOAJ et les licences ouvertes. Aussi, c'est avec plaisir que nous vous fournissons cette feuille de route comme l'un des outils à votre disposition pour vous aider à passer à un modèle en libre accès ou à aligner votre revue sur les meilleures pratiques en matière de publication en libre accès diamant.

À qui s'adresse la feuille de route et comment l'utiliser?

La feuille de route s'adresse principalement aux revues savantes, avec ou sans barrière mobile (embargo), qui n'utilisent pas encore de licence ouverte et qui ont l'intention de se conformer aux critères énoncés dans le programme ARS 2025 du CRSH. Bien qu'elle fasse référence à Érudit et à Open Journal Systems (OJS) tout au long du document, toute revue peut suivre ses grands principes, qu'elle utilise ou non ces plateformes.

Remarque à l'intention des revues financées par le Fonds de recherche du Québec (FRQ) : le programme du FRQ a des critères différents de ceux du programme ARS du CRSH. Nous vous recommandons de suivre la « [Feuille de route pour répondre aux exigences du FRQ en matière de libre accès diamant](#) », ce qui permettra à votre revue d'être admissible aux deux programmes.

Un aide mémoire flexible plutôt qu'un guide

La feuille de route n'est pas un guide. Elle n'explique pas *comment* réaliser toutes les étapes nécessaires à une transition vers le libre accès diamant. Elle se veut plutôt un aide mémoire qui vous permettra de ne rien oublier lors de votre planification. Il est recommandé de l'utiliser en combinaison avec d'autres ressources, dont certaines sont mentionnées dans ce document.

La feuille de route a été conçue pour convenir au plus grand nombre de situations possible. Chaque revue ayant des réalités qui lui sont propres, certaines étapes ou certains éléments pourraient ne pas s'appliquer à votre cas particulier. Il n'est donc pas nécessaire de lire le document de bout en bout. Consultez la table des matières pour repérer rapidement les principales étapes et rendez-vous à celles qui correspondent à votre contexte.

Pour vous aider à planifier, nous [proposons un échéancier](#), divisé en trois phases principales à réaliser d'ici 2028.

1. De l'été 2025 à l'été 2026 : rassembler les informations et commencer la planification préliminaire pour se conformer aux exigences de la subvention ARS.
2. De l'été 2026 au printemps 2027 : prises de décision sur la manière de se conformer aux exigences de la subvention ARS.
3. De l'été 2027 à l'été 2028 : mise en œuvre des changements à vos pratiques de publication afin de vous conformer aux exigences de la subvention ARS.

À moins d'indication contraire, ce document part du principe que la revue passera en libre accès en 2028, comme l'exige le programme ARS du CRSH. Libre à vous de devancer cet échéancier en fonction de votre réalité et de vos capacités.

Qui peut vous aider dans ce processus?

La situation de chaque revue est différente. En fonction de votre service d'hébergement et de vos canaux de distribution, vous pouvez bénéficier de l'aide des organismes suivants :

- Si la revue est diffusée par Érudit ou participe à Coalition Publica, vous pouvez contacter votre personne-ressource chez Érudit.
- Si la revue est hébergée ou publiée par une bibliothèque universitaire, vous pouvez demander l'aide de votre bibliothécaire en charge de la publication. Bien que la nature et le degré de soutien varient d'une bibliothèque à l'autre, votre bibliothécaire pourra peut-être vous aider dans certaines étapes, notamment en ce qui concerne les licences ouvertes et l'alignement avec les critères du DOAJ, en collaboration avec Érudit, le cas échéant.

- Si la revue est publiée par une organisation ou une unité au sein d'une université (y compris la bibliothèque), vous pourriez avoir accès à des conseils juridiques et en matière d'approvisionnement.
- Si la revue fait partie d'une association liée à l'édition ou à sa discipline, vous pourriez contacter d'autres revues dans une situation similaire pour bénéficier de leur expérience.

Nous avons fourni des informations plus détaillées sur les services que vous pouvez attendre des organismes mentionnés ci-dessus dans [l'annexe 2](#). Nous avons également inclus des liens vers des ressources pertinentes qui s'appliquent de manière générale au processus plutôt qu'à des étapes spécifiques.

Avant de commencer

Avant de vous lancer, prenez soin de lire attentivement les détails du programme « [Aide aux revues savantes : concours de septembre 2025](#) » sur le site web du CRSH ainsi que les « [Instructions pour les personnes candidates](#) ».

Les trois principaux changements apportés au programme ARS du CRSH qui font l'objet du présent outil sont les suivants :

- Diffusion en libre accès à temps pour le concours ARS 2028
 - Si la revue est sur Érudit : la transition d'une revue vers le libre accès sur Érudit ne peut avoir lieu que le 1er janvier de chaque année, après notification par la revue au plus tard le 1er septembre de l'année précédente. Ainsi, si vous prévoyez de passer au libre accès en 2028, vous devez informer votre personne-ressource chez Érudit de cette décision **avant le 1er septembre 2027**.
- Utilisation d'une licence ouverte (p. ex. Creative Commons) pour la diffusion des nouveaux articles à temps pour le concours ARS 2028.
- Être répertorié dans le DOAJ ou satisfaire à tous les critères d'inclusion à temps pour le concours ARS 2028.
 - L'un des critères du DOAJ stipule qu'« avant de soumettre sa candidature au DOAJ, une nouvelle revue ou une revue nouvellement passée au libre accès doit avoir un historique de publication de plus d'un an ou avoir publié au moins 10 articles de recherche en libre accès ». Cette exigence spécifique du DOAJ ne sera pas prise en compte pour l'admissibilité au programme ARS 2028.

Il peut être judicieux d'organiser une réunion de démarrage avec les personnes qui contribueront activement à la transition et celles qui pourront vous aider, comme le personnel d'Érudit et vos bibliothécaires, le cas échéant.

Collecte d'information

Échéancier recommandé : été 2025 à été 2026



Réaliser une analyse de l'environnement et un inventaire

Objectif : Connaître les pratiques courantes et les valeurs véhiculées par l'environnement dans lequel se situe la revue afin d'éclairer l'utilisation du reste de la feuille de route.

Éléments à identifier

- La revue est-elle soumise à des exigences de la part de son établissement d'attache, de ses partenaires ou d'organismes subventionnaires autres que le CRSH?
 - Pour les revues financées par le FRQ : voir la [Feuille de route pour répondre aux exigences du FRQ en matière de libre accès diamant](#)
- Existe-t-il des exigences communes auxquelles les auteur·trice·s doivent se conformer ? Considérez en particulier s'ils ou elles :
 - ont des bailleurs de fonds qui exigent une licence ouverte pour les articles publiés;
 - doivent conserver leurs droits d'auteur;
 - doivent auto-archiver leurs articles.
- Quelles sont les pratiques habituelles de la discipline? Quelles sont les pratiques d'autres revues similaires? Y a-t-il des réticences au sujet du libre accès dans votre communauté?
- Faites le point sur votre flux de travail et vos pratiques en matière de publication.
 - Si vous n'en utilisez pas déjà, existe-t-il des plateformes de gestion éditoriale et de diffusion telles que Open Journal Systems (OJS) qui pourraient vous aider à gérer les opérations de la revue?
- Quels sites web (site OJS, Érudit, site web de l'association, etc.) contiennent des informations sur la revue qui pourraient devoir être mises à jour?

Outils pour vous aider

- Recherchez dans [la liste des revues du DOAJ](#) et [Érudit](#) pour trouver d'autres revues en libre accès du même domaine
- [Politique des trois organismes en matière de publication en libre accès](#) (en cours de révision ; exigera probablement l'auto-archivage pour les bénéficiaires de subventions)

- [Open Policy Finder](#)

Identifier les parties prenantes

Objectif : Connaître toutes les personnes et entités qui ont un pouvoir décisionnel ou financier sur la revue, ainsi que celles qui prennent part à ses activités.

Éléments à identifier

- Entité juridique ou décisionnelle / Affiliation de la revue, par exemple :
 - Université ou département
 - Société savante ou association
 - Maison d'édition ou presses universitaires
 - Autre
- Équipe et comités de la revue
- Personnel permanent et contractuel
- Bibliothèque offrant un service de soutien
- Partenaires de diffusion (Érudit et autres plateformes de diffusion qui gèrent les abonnements au nom de la revue)
- Abonnés individuels et institutionnels, destinataires d'exemplaires gratuits
- Bénéficiaires des revenus de la revue (autres que la revue elle-même)

Faire l'inventaire des contrats et ententes

Objectif : Recenser toutes les ententes qui lient juridiquement la revue à des personnes ou à des entités externes, afin de déterminer l'impact de ces ententes sur le passage au libre accès et inversement.

Contrats et ententes à inventorier

- Avec une maison d'édition ou des presses universitaires
- Avec des plateformes de diffusion ou de gestion d'abonnements (p. ex., Érudit, JSTOR)
- Avec des indexeurs et fournisseurs de contenu (p. ex. EBSCO, ProQuest)
- Avec des fournisseurs de services (p. ex., services d'édition, imprimeur)
- Avec les auteur·trice·s de revues

Identifier les formats de la revue

Objectif : Identifier tous les formats dans lesquels la revue est distribuée pour analyser les coûts et les revenus de chacun, au besoin.

Éléments à considérer

- Format imprimé (à la demande, fréquence, nombre d'exemplaires, etc.)
- Formats numériques (PDF, HTML, ePub, etc.)

Alignement des droits d'auteur et des licences sur les normes du libre accès

Échéancier recommandé : été 2025 à été 2026



Comprendre les licences ouvertes

Objectif : Comprendre la nature et les répercussions de l'utilisation d'une licence ouverte, exigée par le CRSH pour 2028, afin de bien planifier son déploiement.

Mesures

- En savoir plus sur [les licences Creative Commons](#)
- Organiser une séance d'information avec l'équipe éditoriale afin de discuter des ressources qui peuvent vous aider dans ce processus (certaines sont énumérées ci-dessous)
- Déterminer quelle licence ouverte serait la plus appropriée pour la revue
- Identifier les éléments à modifier pour tenir compte de cette nouvelle licence (contrats avec les auteur-trice-s, informations sur le ou les sites web, politiques, etc.)

Outils pour vous aider

- Brève [introduction aux licences Creative Commons](#) (en anglais)
- Bureau du droit d'auteur, Université Laval : [Oeuvre sous licence Creative Commons](#)
- Guides du Public Knowledge Project sur [les politiques libre accès](#) et [le droit d'auteur et licences](#) (en anglais)

Répenser la politique de droit d'auteur

Objectif : Réfléchir à la titularité du droit d'auteur sur les articles et déterminer si celle-ci sera modifiée dans le contexte de l'utilisation d'une licence ouverte. Les licences ouvertes impliquent souvent, mais pas nécessairement, que l'auteur·trice conserve ses droits d'auteur plutôt que de les céder à la revue. Les organismes subventionnaires exigent parfois que les auteur·trice·s conservent leurs droits d'auteur, comme l'indique le projet de [révision de la politique de libre accès aux publications des trois organismes subventionnaires fédéraux](#).

Actions

- Organiser une séance d'information avec l'équipe éditoriale et d'autres ressources susceptibles de vous aider dans ce processus
- Si un changement du titulaire du droit d'auteur est envisagé :
 - recueillir l'information nécessaire à une prise de décision par la direction de la revue
 - identifier les éléments à modifier pour en tenir compte (contrats avec les auteur·trice·s, informations sur le site web, politique en matière de droit d'auteur, etc.)

Vérifier la conformité aux critères du DOAJ

Objectif : Planifier la programmation des numéros à venir en tenant compte de certains des critères du DOAJ qui ont une influence sur la composition des numéros (p. ex. [endogénéité, numéros spéciaux](#)). Pour être admissibles au programme ARS 2028 du CRSH, les revues devront répondre aux critères d'inclusion du DOAJ, bien que la soumission d'une candidature soit facultative.

Actions

- Passez en revue les critères d'inclusion du DOAJ et prenez note de toute information qui pourrait manquer sur le site web de la revue.
 - [Pour les revues sur Érudit](#) : demandez une analyse préliminaire à votre personne-ressource
- Tenez compte des éléments à rectifier dans les prochains numéros, s'il y a lieu

Outils pour vous aider

- [Le guide de préparation de la candidature](#) et [le document sur la transparence et les bonnes pratiques](#) décrivent les conditions requises pour être référencé dans le DOAJ et fournissent des conseils pour s'y conformer

Envisager l'adoption d'une politique de dépôt (autoarchivage) (facultatif)

Objectif : Élaborer une politique officielle de dépôt (autoarchivage) afin de se conformer aux meilleures pratiques en matière de libre accès et aux exigences de financement pour les auteur·trice·s concerné·e·s par le Plan S et d'autres politiques (y compris le projet de [révision de la politique de libre accès aux publications des trois organismes subventionnaires fédéraux](#)).

Actions

- Réfléchir à votre politique concernant le partage dans un dépôt par les auteur·trice·s de la version soumise, de la version acceptée et de la version publiée
- Réfléchir à la manière de mettre les versions acceptées de l'article à la disposition des auteur·trice·s
- Adopter une politique de dépôt et mettre à jour le contrat de publication en conséquence
- Communiquez la politique sur tous les sites web de la revue

Outils pour vous aider

- [Boîte à outils sur les politiques des revues](#) de l'Université de l'Alberta (en anglais)
- Guide du Public Knowledge Project sur [les politiques et les processus de publication en libre accès](#) (en anglais)
- [Politique révisée des trois organismes sur l'accès libre aux publications \(2025\)](#)

Analyse budgétaire

Échéancier recommandé : été 2025 à été 2026



Analyser les revenus

Objectif : Comprendre les revenus actuels et futurs de la revue afin d'évaluer des scénarios potentiels pour un passage au libre accès.

Actions

1. Analyser **les sources de revenus actuelles** et identifier celles qui pourraient ne plus être disponibles avec le passage au libre accès.
 - A. Subventions et contributions directes d'institutions
 - B. Revenus d'abonnement à l'imprimé
 - C. Revenus d'abonnement au numérique (toutes les plateformes de diffusion)
 - D. Ventes à l'unité d'exemplaires imprimés ou numériques
 - E. Revenus d'Access Copyright, Copibec ou d'autres sociétés de gestion de droits
 - F. Autres revenus (dons, adhésions, organisation de conférences, etc.)
2. Identifier **de nouvelles sources de revenus potentielles** et explorer les options
 - A. Pour les revues sur Érudit : Partenariat pour le libre accès (POA) (automatique après l'abandon de la barrière mobile pour les revues sans frais de traitement des articles)
 - B. Autres options à explorer :
 - i. Subventions et contributions directes d'institutions ou de sociétés affiliées
 - ii. Fonds collectifs qui soutiennent le libre accès
 - iii. Dons et contributions (institutions anciennement abonnées, fondations universitaires ou autres, campagnes de sociofinancement, etc.)
 - iv. Collecte de fonds et dons non conditionnels à la publication d'articles
 - v. Vente d'exemplaires imprimés (sous abonnement, à la demande, anthologies, etc.)
 - vi. Services à valeur ajoutée (organisation de conférences, fiches de vulgarisation, cours et formations, etc.)
 - vii. Partenariats avec des associations professionnelles

Outils pour vous aider

- [Feuille de calcul pour l'analyse budgétaire](#)

Analyse des dépenses

Objectif : Comprendre les dépenses et les flux de trésorerie de la revue afin d'évaluer les modèles possibles pour un passage au libre accès. Si nécessaire, identifier les secteurs dans lesquels des économies peuvent être réalisées au cas où la perte des revenus d'abonnement entraînerait un déficit.

Actions

1. Identifier les dépenses actuelles
 - A. Salaires
 - B. Version imprimée (impression, envoi postal, entreposage, etc.)

- C. Graphisme et mise en page
 - D. Révision et traduction
 - E. Hébergement (site web, OJS, etc.)
 - F. Pour les revues sur Érudit : frais de production numérique
 - G. Autres frais
2. Identifier les domaines où des économies peuvent être réalisées
- A. Salaires
 - i. Envisager la possibilité d'utiliser des services mutualisés¹
 - ii. Automatiser ou simplifier certains processus chronophages
 - B. Version imprimée
 - i. Abandonner l'imprimé ou réduire le nombre d'exemplaires distribués
 - ii. Envisager l'impression à la demande
 - C. Graphisme et mise en page
 - i. Simplifier la maquette graphique
 - ii. Embaucher des étudiants en graphisme ou offrir un stage
 - iii. Pour les revues sur Érudit : adhérer au service de génération automatique de PDF (disponible uniquement pour le traitement XML complet)
 - D. Révision et traduction
 - i. Envisager la possibilité de mutualiser certains services
 - E. Hébergement (site web, OJS, etc.)
 - i. Envisager la possibilité d'utiliser des services mutualisés
 - F. Autres frais

Outils pour vous aider

- [Feuille de calcul pour l'analyse budgétaire](#)

¹ Les services mutualisés désignent ici les ressources collectives, humaines et numériques, qui peuvent être à votre disposition. Cela inclut le soutien universitaire en matière d'infrastructure numérique, les stages ou les emplois à temps partiel pour les étudiant-e-s aux cycles supérieurs en bibliothéconomie ou en édition, les réseaux professionnels indépendants ou communautaires tels que [CALJ](#), [Editors Canada](#), etc. Il peut aussi s'agir d'une mise en commun des ressources entre les revues d'un même établissement ou réseau afin d'embaucher une personne.

Définition d'un plan d'action

Échéancier recommandé : été 2026 - printemps 2027



Prendre des décisions

Objectif : Présenter l'analyse et les changements potentiels aux parties prenantes ayant le pouvoir d'approuver les changements opérationnels.

Facteurs décisionnels

- Présenter et approuver les résultats de votre analyse budgétaire et le modèle de libre accès
- Déterminer l'échéancier, notamment :
 - le numéro ou volume à partir duquel les changements auront lieu
 - la date officielle du passage au libre accès complet
 - Pour les revues sur Érudit : cette date doit être fixée au 1er janvier d'une année pour respecter l'entente avec Érudit
 - Tenir compte des autres accords que vous avez conclus, afin de déterminer si la transition sera alignée sur l'année fiscale ou l'année civile
- Approuver le [choix d'une licence ouverte](#)
- Approuver la [politique de droit d'auteur](#), si nécessaire
- Approuver la [politique d'autoarchivage \(de dépôt\)](#), s'il y a lieu

Informers les partenaires

Objectif : Contacter les partenaires avec lesquels vous avez des ententes contractuelles pouvant être concernées par les décisions ci-dessus.

Actions

- Identifier parmi les [contrats répertoriés](#) ceux qui doivent être modifiés, les personnes à contacter et les délais à respecter
- Pour les revues sur Érudit : informer votre personne-ressource dès que possible.
- Aviser tous les autres partenaires concernés

Mise en œuvre du plan

Échéancier recommandé : été 2027 - été 2028



Mettre en œuvre le nouveau modèle budgétaire

Objectif : Adapter les pratiques de la revue au nouveau modèle.

Actions

- Établir des ententes avec les nouveaux prestataires de services, s'il y a lieu (p. ex., services mutualisés)
- Identifier les procédures financières qui seront affectées et les adapter au nouveau modèle économique
- Amorcer les démarches pour obtenir de nouvelles sources de revenus

Modifier les contrats

Objectif : Ajouter, modifier ou négocier des clauses pour adapter [les contrats](#) à la nouvelle réalité de la revue.

Actions et échéancier précis

- Pour les revues sur Érudit : modifier les contrats avec Érudit :
 - signer l'entente abrogeant votre contrat de commercialisation avec Érudit **au plus tard le 1er septembre 2027** (ou le 1er septembre de l'année précédant le passage au libre accès).
 - signer l'amendement à votre contrat de diffusion pour ajouter la clause de publication en libre accès **au plus tard le 1er septembre 2027** (ou le 1er septembre de l'année précédant le passage au libre accès)
- Modifier les contrats avec les autres plateformes de diffusion, indexeurs et agrégateurs :
 - identifier les clauses devant être ajoutées ou modifiées
 - contacter les parties dont les contrats doivent être modifiés (indexeurs, diffuseurs), les informer du passage au libre accès et demander la modification de certaines clauses

- **Échéancier spécifique** : en fonction des dates de renouvellement des contrats ou des marches à suivre indiquées par le partenaire
- Réviser ou mettre en place un contrat avec les auteur·trice·s qui tient compte de la nouvelle réalité de la revue :
 - ajouter une clause sur la diffusion avec une licence ouverte
 - modifier la titularité du droit d'auteur, si nécessaire
 - **Échéancier spécifique** : avant l'ouverture des soumissions pour le premier numéro publié en libre accès
 - informer les auteur·trice·s des modifications apportées au contrat de publication
- Modifier le contrat avec l'imprimeur (s'il y a lieu) :
 - résilier ou modifier le contrat (nombre d'exemplaires, etc.)
 - **Échéancier spécifique** : en fonction des dates du contrat ou de la date de parution du premier numéro publié en libre accès
- Modifier les contrats avec d'autres fournisseurs de services ou contractuels :
 - résilier ou modifier le contrat
 - **Échéancier spécifique** : en fonction des dates du contrat ou de la date de parution du premier numéro publié en libre accès

Mettre à jour les outils de gestion éditoriale et le site web

Échéancier spécifique pour cette étape : avant l'appel de textes du premier numéro publié en libre accès.

Objectif : S'assurer que les changements apportés à la revue soient reflétés dans les outils, les configurations et l'information sur le site web.

Actions

- Modifier la configuration et les paramètres de l'outil de gestion du processus éditorial (p. ex., OJS) en fonction des décisions prises au sujet de la titularité du droit d'auteur et de la licence
- Modifier certains modèles de courriels envoyés aux auteur·trice·s
- Mettre à jour le ou les sites web avec les nouvelles politiques en matière de droit d'auteur, de licence et d'autoarchivage (s'il y a lieu), y compris les directives aux auteur·trice·s
 - Préciser le premier volume et le premier numéro auxquels s'appliquent les nouvelles politiques
- Planifier la suppression de la barrière mobile (embargo) d'accès aux articles à la date du passage au libre accès, si nécessaire

Modifier la maquette graphique

Échéancier spécifique : avant d'accepter le premier article qui sera publié dans le premier numéro en libre accès.

Objectif : Si la revue est responsable de la présentation graphique des articles, intégrer à celle-ci les changements pertinents.

Actions

- Communiquer avec la personne responsable de la présentation graphique
- Préciser votre déclaration de licence ouverte et le titulaire du droit d'auteur et les intégrer à la maquette graphique des articles
- Si cela a été identifié comme une mesure de réduction des coûts, simplifier le modèle d'article

Informar les parties prenantes

Objectif : Communiquer avec les parties prenantes pour les informer de la transition au moment opportun, avec le moyen approprié.

Actions

- Communiquer avec les auteur-trice-s à propos de la transition et du changement aux contrats
- Communiquer avec les abonné-e-s et les destinataires d'exemplaires gratuits
- Communiquer avec votre lectorat et la communauté (réseaux sociaux, infolettre, note éditoriale, etc.)

Ressources utiles

- Vos personnes-ressources sur les plateformes de diffusion peuvent vous fournir une liste de vos abonné-e-s

S'assurer de respecter les autres critères du DOAJ

Objectif : Se conformer aux [critères d'inclusion](#) du DOAJ. Bien que la soumission d'une demande ne soit pas obligatoire dans le cadre de la période de subvention ARS 2025 du CRSH, l'inclusion au DOAJ peut accroître la réputation, la visibilité et la découvrabilité de la revue.

Actions

- Vérifier tous les critères restants qui ne sont pas remplis par le choix de votre licence ouverte et de vos droits d'auteur.
 - Prenez les mesures nécessaires pour satisfaire à ces exigences
- Pour les revues sur Érudit : communiquer avec votre personne-ressource au sujet du service de soutien du DOAJ
 - Demander une analyse complète de la revue par Érudit
- Si la revue est hébergée ou publiée par une bibliothèque universitaire, il est possible de demander de l'aide à votre bibliothécaire si ce service est offert.
- Soumettre sa candidature au DOAJ (facultatif)

Au-delà de la transition

Votre revue fait maintenant partie de la grande famille du libre accès diamant. Félicitations! Prenez le temps d'apprécier et de célébrer tous les efforts consentis pour effectuer cette transition. Il nous fait toujours plaisir d'entendre les revues parler de leur expérience avec le libre accès, n'hésitez pas à nous contacter! Vous pouvez nous joindre à l'adresse info@coalition-publi.ca.

Voici quelques points à garder à l'esprit pour la suite :

- *Augmenter la visibilité et la découvrabilité de la revue*
Plusieurs index et bases de données peuvent accroître la visibilité de votre revue. N'hésitez pas à consulter vos bibliothécaires, qui seront en mesure de vous orienter vers les outils les plus pertinents et vous accompagner dans cette démarche.
- *Garder l'information à jour*
Vous avez sans doute consacré beaucoup de temps à vos sites web pour rendre votre revue conforme aux critères du DOAJ. Il est maintenant important de continuer à appliquer les bonnes pratiques et à garder toute l'information à jour sur vos sites, y compris votre fiche du DOAJ, la page « À propos » d'Érudit et votre site OJS, s'il y a lieu.
- *Rester informé·e*
Le monde de la publication savante évolue constamment. Restez à l'affût des avancées en matière de technologies, de modes de financement et de meilleures pratiques; cela ne peut être que bénéfique pour votre revue. [Visitez notre site web](#) ou inscrivez-vous aux infolettres d'[Érudit](#) et de [PKP](#) pour rester au courant.

- *Faire un bilan post-transition*

Après quelques années de transition, il peut être intéressant d'en faire le bilan. Avez-vous reçu plus ou moins de soumissions? Votre bassin d'auteurs et autrices s'est-il diversifié? Qu'en est-il de vos données et statistiques de consultation? Avez-vous dû adapter certains processus de travail ou réajuster le tir? Partagez votre expérience avec vos collègues d'autres revues.

Annexe 1 : Échéancier recommandé

Les étapes importantes de cet échéancier signalées par **(É)** indiquent qu'il existe une date limite spécifique pour les revues diffusées sur Érudit. Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la section correspondante du guide. Toutes les revues peuvent suivre ce calendrier afin de se conformer en temps voulu aux conditions de la subvention ASJ. Les points énumérés dans ce calendrier correspondent aux activités décrites dans cette feuille de route.

Échéancier	Activité
Jusqu'à l'été 2026	<p>Au cours de cette phase, vous devriez faire la cueillette d'information et commencer à planifier la mise en conformité avec les exigences de la subvention ARS.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Collecte d'information <ul style="list-style-type: none"> ○ Réaliser une analyse de l'environnement et un inventaire ○ Identifier les parties prenantes ○ Faites l'inventaire des contrats et ententes ○ Identifier les formats de la revue ● Alignement des droits d'auteur et des licences sur les normes libre accès <ul style="list-style-type: none"> ○ Comprendre les licences ouvertes ○ Repenser la politique de droit d'auteur ○ Vérifier la conformité aux critères du DOAJ ○ Envisager l'adoption d'une politique de dépôt (autoarchivage) (facultatif) ● Analyse budgétaire <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyser les revenus ○ Analyser les dépenses
Été 2026 - Printemps 2027	<p>Au cours de cette phase, vous devriez élaborer un plan d'action pour vous conformer aux exigences de la subvention ARS.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Définition d'un plan d'action <ul style="list-style-type: none"> ○ Prendre des décisions (É) ○ Informer les partenaires (É)
Été 2027 - Été 2028	<p>Au cours de cette phase, vous devriez mettre en œuvre le plan d'action pour vous conformer aux exigences de la subvention ARS.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mise en œuvre du plan <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en œuvre le nouveau modèle budgétaire ○ Modifier les contrats (É) ○ Mettre à jour les outils de gestion éditoriale et le site web ○ Modifier la maquette graphique ○ Informer les parties prenantes ○ S'assurer de respecter les autres critères du DOAJ

Annexe 2 : Qui peut vous aider dans ce processus?

La situation de chaque revue est différente. Selon votre mode d'hébergement et vos canaux de distribution, vous pourriez bénéficier de l'aide des personnes suivantes :

- Si la revue est diffusée par Érudit ou participe à Coalition Publica, vous pouvez contacter votre personne-ressource chez Érudit pour obtenir de l'aide afin de :
 - Faire l'inventaire des contrats et des ententes
 - Identifier les formats de la revue
 - Vérifier la conformité aux critères du DOAJ
 - Analyser les dépenses et les revenus liés à Érudit, à Coalition Publica et au Partenariat pour le libre accès (POA)
 - Modifier votre contrat avec Érudit
 - Soumettre une demande au DOAJ

- Si la revue est hébergée ou publiée par une bibliothèque universitaire, vous pouvez demander de l'aide à votre bibliothécaire. Bien que la nature et le niveau d'aide puissent varier d'une bibliothèque à une autre, votre bibliothécaire pourrait vous aider à :
 - Comprendre les licences ouvertes
 - Repenser la politique de droit d'auteur
 - Élaborer une politique de dépôt (autoarchivage)
 - Modifier les contrats d'auteur·trice·s
 - Adopter des outils de gestion éditoriale pour refléter les changements apportés au modèle de publication
 - Modifier la maquette graphique en y incluant des mentions relatives à la licence ouverte et au droit d'auteur
 - Soumettre une demande au DOAJ

- Si la revue est publiée par une organisation ou une unité au sein d'une université, vous pourriez bénéficier de conseils juridiques et en matière d'approvisionnement pour vous aider à :
 - Faire l'inventaire des contrats et des ententes
 - Mettre en œuvre le modèle budgétaire choisi, établir des contrats avec de nouveaux prestataires de services
 - Modifier les contrats

- Si la revue est associée à des organisations professionnelles et paraprofessionnelles dans le domaine de l'édition, telles que l'Association canadienne des revues savantes, vous pourriez bénéficier de ressources et de services utiles par l'intermédiaire de ces réseaux.

- La série d'articles « 5 questions avec... » du blogue d'Érudit présente des entretiens avec des revues qui parlent de leurs différentes expériences, dont certaines concernent la transition vers le libre accès diamant. Ces articles pourraient notamment vous fournir des exemples utiles pour la transition de votre revue :
 - [Relations industrielles](#)
 - [AEQUITAS](#)
 - [Atlantic Geoscience](#) (à paraître)